

Juillet 2019 N°47

CPSinfo

POUR ADRESSE :

Département de la santé et de l'action sociale | Secrétariat général

Bâtiment administratif de la Pontaise | Av. des Casernes | 1014 Lausanne | Tél. 021 316 50 20

SOMMAIRE

Le 28 mai 2019, le Conseil a siégé dans sa nouvelle configuration en présence de Mme la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz, nouvelle Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale. Elle remplace Pierre-Yves Maillard qui a quitté le Conseil d'Etat début mai pour prendre la présidence de l'Union syndicale suisse.

Lors de cette séance, le Conseil a décidé de l'octroi, pour l'année 2020, des subventions aux organismes œuvrant en milieu ouvert.

Par ailleurs, le Conseil a pris acte du rapport du Contrôle cantonal des finances sur la conformité de la Facture sociale et a validé le montant de la Facture sociale 2018 à charge des communes.

La rubrique questions / réponses reste inutilisée dans ce numéro. Le Conseil vous encourage vivement à en faire usage à l'avenir. Vos questions peuvent être adressées au secrétariat du Conseil.

ACTUEL

Le rapport d'activité 2018 du CPS est disponible au secrétariat.

Le rapport du CCF concernant la Facture sociale 2018 est à disposition des communes qui en feront la demande à la chancellerie,
info.chancellerie@vd.ch

AGENDA

Dernières séances du CPS :

19 février 2019, 28 mai 2019

Prochaines séances du CPS :1^{er} octobre 2019, 8 octobre 2019

CONTACTS

PrésidenceLaurent Wehrli, syndic de Montreux, wehrli.laurent@bluewin.ch**Représentants des communes**Sylvie Podio, présidente du Conseil des régions RAS, sylvie.podio@morges.chChristine Chevalley, présidente ARAS Riviera, chricheva@yahoo.frOscar Tosato, municipal à Lausanne, oscar.tosato@lausanne.chClaudine Wyssa, présidente UCV, claudine@wyssa.chMaurice Mischler, membre comité UCV, maurice.mischler@epalinges.chJoséphine Byrne Garelli, présidente AdCV, jb.g.adcv@garelli.ch**Représentant-e-s de l'État**Cesla Amarelle, cheffe du DFJC, cesla.amarelle@vd.chPhilippe Leuba, chef du DECS, philippe.leuba@vd.chRebecca Ruiz, cheffe du DSAS, rebecca.ruiz@vd.ch**Secrétariat**Caroline Knupfer, Adjointe à la politique sociale et à la formation, DSAS, caroline.knupfer@vd.ch

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES EN MILIEU OUVERT

Le Conseil a décidé du montant des subventions aux organismes en milieu ouvert qui seront versées en 2020 et qui relèvent de la Facture sociale.

Conformément aux compétences accordées au Conseil dans la Loi sur le financement et l'organisation de la politique sociale (LOF), ce dernier décide chaque année de l'octroi des subventions aux organismes œuvrant en milieu ouvert. Les services du DSAS qui encadrent les organismes demandant des subventions ont fait cette année un grand travail d'analyse et de cadrage des demandes initialement présentées par les organismes privés. Alors que le total des demandes présentées par les organismes aux services s'élevait à 26.8 mios, ceux-ci ont préavisé favorablement des demandes à hauteur de 25.3 mios. A titre de rappel, ce montant représente moins de 3% du total de la Facture sociale.

Les progressions les plus importantes depuis l'année passée concernent les domaines « Violence », « Promotion du bénévolat » et « Maintien du lien social ». Après une discussion animée au sein du Conseil, celui-ci a accepté les demandes de subvention présentées par les services du DSAS sans regretter pour certains que la marge de manœuvre du Conseil concernant les dépenses de la Facture sociale reste globalement très limitée.

La croissance des charges globales entre le budget 2019 des subventions aux organismes en milieu ouvert et le budget adopté pour 2020 est de 3.52%. La part communale de la croissance des charges est moindre et s'élève à 2.46%.

VERIFICATION DE LA CONFORMITE DES DEPENSES ET REVENUS FAISANT PARTIE DE LA FACTURE SOCIALE

Le Conseil a pris acte du rapport d'audit du Contrôle cantonal des finances (CCF) sur la Facture sociale 2018 et validé le montant à répartir entre les communes.

Le Conseil a notamment pour compétence de vérifier la conformité des dépenses et revenus faisant partie de la Facture sociale. Il exerce cette compétence chaque année, sur la base d'un rapport établi par le CCF. Le rapport du CCF sur la conformité des dépenses relevant de la Facture sociale et le montant de la Facture sociale 2018 à répartir entre les communes n'a pas soulevé de questions particulières. Le Conseil approuve la conformité attestée par le CFF du montant de 790'010'914 francs à répartir entre les communes.

A noter que le calcul de la Facture sociale 2018 a été établi pour la troisième année consécutive conformément à l'Art. 17a de la LOF qui a introduit la nouvelle répartition de la croissance des dépenses sociales. Depuis 2016, les communes prennent en charge 1/3 de la croissance des charges et le canton 2/3. L'augmentation de la part communale (Facture sociale) entre les décomptes finaux 2017 et 2018 représente 3.4%.

PROGRAMME DE TRAVAIL DU CPS

- Modification de la loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) et de la Loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour les personnes handicapées (LAIH)
- Arrêté des subsides 2020
- Mise à jour des données sur l'aide et les soins à domicile
- Consultation sur le projet de révision de la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale
- Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Samuel Bendahan et consorts pour un congé parental vaudois facultatif subventionné

DISTRIBUTION

- Conseil d'État (par sa présidente) et Chancellerie
- Conseil des régions RAS (par sa Présidente), communes vaudoises, UCV, AdCV, Lausanne Région
- Députées et députés au Grand Conseil
- Services concernés : DGCS, DGS, SG-DSAS, SDE, SESAF, DS1
- Secrétariats généraux des départements concernés : DEIS, DFJC, DIS, DIRH
- Préfètes et préfets
- Contrôle cantonal des finances
- Centres sociaux régionaux et intercommunaux, Prospective et services privés